

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Dyslexie et dysphasie Question écrite n° 50196

### Texte de la question

M. Louis Guedon appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les difficultes que rencontrent les enfants dyslexiques ou dysphasiques dans l'apprentissage de la lecture et du langage a l'ecole. Alors qu'il s'agit d'enfants d'une intelligence tout a fait normale, les eleves concernes peuvent cependant etre empeches de suivre le niveau de la classe faute de pouvoir y participer. Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme dont le President de la Republique a fait un objectif prioritaire, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour permettre l'acces a la connaissance a tous les enfants en age scolaire.

#### Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche reserve une attention toute particuliere a la situation des enfants eprouvant des difficultes d'apprentissage du langage oral et ecrit. La note de service no 90-23 du 25 janvier 1990 adressee aux autorites academiques preconise un certain nombre de mesures en faveur de ces eleves, et plus particulierement une sensibilisation des enseignants aux problemes des enfants dyslexiques. Ce texte insiste notamment sur la necessite « d'un depistage precoce des elements revelateurs des troubles des apprentissages necessitant un diagnostic et d'une pedagogie differenciee adaptee aux besoins de ces eleves ». En matiere de formation des enseignants, deux options du certificat d'aptitude aux actions pedagogiques specialisees d'adaptation et d'integration scolaires (CAPSAIS) comprennent dans leur programme, l'une la problematique des apprentissages (option E : enseignants specialises charges de l'enseignement et de l'aide pedagogique aupres des enfants en difficultes a l'ecole preelementaire et elementaire), et l'autre des informations sur le dysfonctionnement du langage oral et ecrit, notamment sur le probleme des dyslexies-dysorthographies (option G : enseignants specialises charges de reeducation). Les centres nationaux d'etudes et de formation de Beaumont-sur-Oise et de Suresnes organisent regulierement des stages de formation destines aux personnels concernes par la situation de ces enfants. Enfin, un groupe de travail sur les troubles du langage vient d'etre constitue dans le cadre du Centre technique national d'etudes et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERHI). Le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche attend avec interet le resultat des travaux de ce groupe d'experts.

#### Données clés

Auteur : M. Guédon Louis Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 50196 Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

 $\textbf{Version web}: \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE50196}}$ 

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1601 **Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2094